



Quels sont les produits ?

- **Charpente traditionnelle ou industrielle en résineux** (douglas, sapin, épicéa), avec un traitement de préservation de classe 2 et produite en Rhône-Alpes. Les pièces sont séchées, rabotées, traitées par trempage.
- **Ossature en résineux** (douglas, sapin, épicéa), avec un traitement de préservation de classe 2, produite en Rhône-Alpes et préfabriquée en atelier. Les pièces sont séchées, rabotées, traitées par trempage.
- **Bardage en douglas**, sans traitement de préservation ni finition, produit en Rhône-Alpes. Les pièces sont séchées, rabotées, profilées.

Tous les produits sont issus d’un approvisionnement court (forêts situées à moins de 200 km).

Des FDES, pour qui ?

- Elles permettent :
- **aux entreprises de transformation du bois** de valoriser leurs savoir-faire et leurs produits issus des ressources locales gérées durablement, en communiquant à partir des données environnementales de leurs produits bois, notamment dans les appels d’offres des marchés publics.
 - **aux architectes et bureaux d’études** d’utiliser des données fiables dans le choix de conception d’un bâtiment pour favoriser un matériau respectueux de l’environnement, local et renouvelable.
 - **aux maîtres d’ouvrages** de favoriser l’emploi de ressources locales à travers par exemple la demande de calcul de l’énergie grise des bâtiments ou dans une démarche de Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB).

L'utilisation des produits de la filière bois locale a un impact positif sur l'environnement :

- Les produits bois stockent le carbone et ont un impact moindre sur le changement climatique et l’épuisement des ressources. Ils sont issus d’une ressource naturelle renouvelable abondante localement.
- L’énergie primaire* utilisée pour les process de fabrication des produits est majoritairement renouvelable.
- La fabrication des produits engendre peu de déchets, en majorité recyclables ou revalorisables.
- Le bois est un matériau écologique moins impactant que d’autres matériaux.

Les points sensibles

Le séchage a constitué un point sensible de l’étude. Pour rappel, ce travail s’est fait en vue de la réalisation de FDES collectives, c’est à dire représentatives de la filière régionale dans son ensemble, et non pas d’une entreprise de transformation en particulier. Il a donc été pris en compte pour l’étape du séchage des valeurs au prorata des sources d’énergie utilisées au niveau régional (co-génération, biomasse, gaz ou électricité).

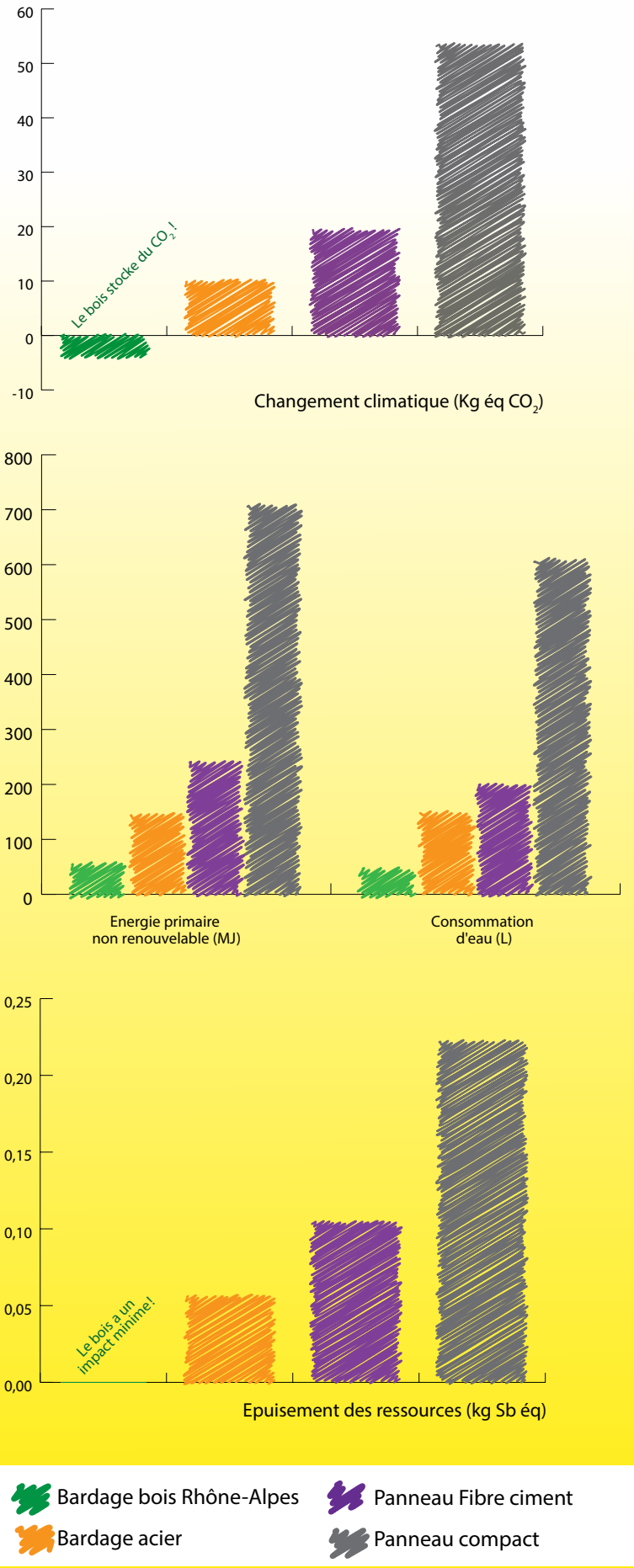
Où trouver les FDES ?

Les déclarations environnementales sont en accès gratuit sur la base de données INIES, base de référence pour les produits de construction : www.inies.fr.

*Énergie disponible dans l'environnement avant toute transformation, (ex. pétrole - gaz - biomasse).



Comparatif de quelques impacts environnementaux de différents types de bardage (pour chaque durée de vie typique des produits et pour 1 m² de façade). Source : FDES des produits



Ces résultats sont donnés pour la durée de vie de référence de chaque produit.

ACTEURS DU BATIMENT, VALORISEZ LE BOIS LOCAL !



© Maison des Arts 69, Aile Architecture

Qui sont les acteurs ?

FIBRA est la Fédération des acteurs de la filière Forêt-Bois de Rhône-Alpes. Elle s'appuie dans son action sur le réseau des interprofessions départementales de Rhône-Alpes. Ces interprofessions ont pour missions d'aider au développement économique de la filière forêt-bois et à la structuration des entreprises de la filière, de promouvoir cette filière et de valoriser le bois local dans le cadre d'un développement durable des territoires.

CREABOIS Isère est l'interprofession départementale de l'Isère. Elle a piloté au niveau régional la réalisation des trois FDES bois.

Ce travail a été réalisé en 2014, par le bureau d'études **ECO-ETUDES**, spécialisé dans la qualité environnementale et la performance thermique des bâtiments, selon la norme, parue en avril 2014, NF 15804+A1 et le complément national XP P 01-064/CN. Chaque déclaration a fait l'objet d'une vérification par une tierce partie conformément à l'EN ISO 14025:2010. Cette vérification a été réalisée par **EVEA**, cabinet conseil spécialiste de l'Analyse de Cycle de Vie et vérificateur agréé par INIES. La vérification par tierce partie sera obligatoire à partir de 2017.

Entreprises de transformation du bois et de la construction bois en Rhône-Alpes, ces FDES sont pour vous !

Ces FDES sont collectives et représentatives des entreprises de la filière bois de Rhône-Alpes. Vous pouvez aussi en bénéficier et utiliser les résultats pour communiquer sur l'approche environnementale de vos produits. Il suffit de signer la **Charte des fabricants** qui atteste du respect des critères du cadre de validité de ces fiches.

Contact : Créabois Isère - 04 76 46 51 44 / creabois@orange.fr

Architectes, prescripteurs bois, maîtres d'ouvrages, pour aller plus loin !

L'interprofession de la Loire, Inter Forêt Bois 42, a développé un **outil d'estimation de l'énergie grise** d'un projet de bâtiment dès le stade de l'esquisse. Cela permet de déterminer en amont l'impact environnemental de chaque matériau utilisé dans le projet. De quoi favoriser l'utilisation du bois local dans les projets !
Téléchargez l'outil « Gisen » (calcul de l'énergie grise) et sa notice d'utilisation sur www.ifb42.com, menu « Centre de ressources ».

Contact : Inter Forêt Bois 42 - 04 77 49 25 60 / contact@ifb42.com

Il y a toujours une interprofession près de chez vous...

> Fib 01

01110 Cormaranche en Bugey
09 62 08 83 41
www.fib01.com

> Fibois Ardèche Drôme

26958 Valence
04 75 25 97 05
www.fibois.com

> Créabois Isère

38000 Grenoble
04 76 46 51 44
www.creabois-isere.com

> Inter Forêt-Bois 42

42000 Saint-Etienne // 04 77 49 25 60
www.ifb42.com

> Fibois Rhône

69400 Gleizé // 04 74 67 21 93
www.fibois-rhone.com

> PEB Pays de Savoie

74150 Rumilly // 04 50 23 93 03
www.poleexcellencebois.fr

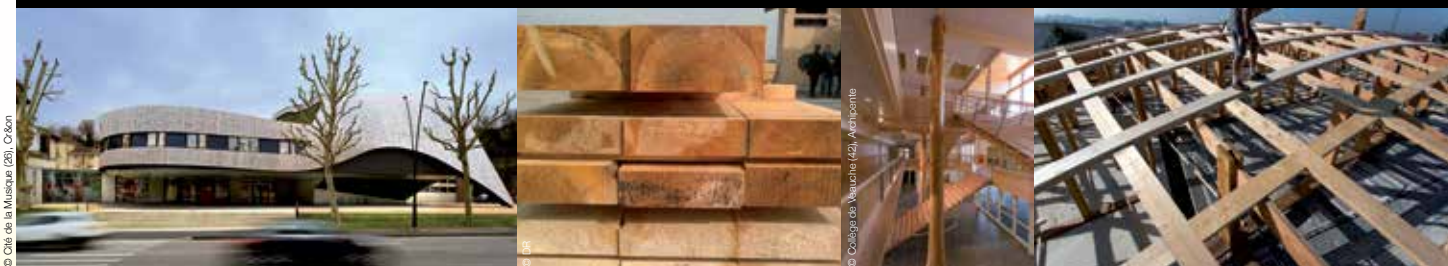
> Fibra

69364 Lyon // 04 78 37 09 66
www.fibra.net

Empreinte environnementale des produits bois de Rhône-Alpes

Charpente • Ossature • Bardage

DES ENTREPRISES DU BOIS ECO-RESPONSABLES EN RHÔNE-ALPES



© Cité de la Musique (28), Côté

© Collège de Neuve (42), Ardente

© Le Gallet (01), Mégard

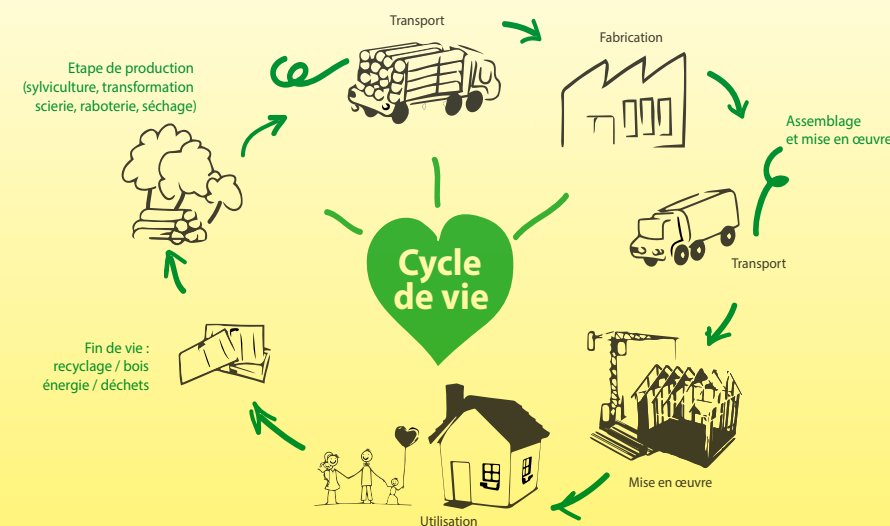
Qu'est-ce qu'une FDES ?

Une Fiche Déclarative Environnementale et Sanitaire (FDES) est **un bilan de l'impact environnemental de tout le processus de fabrication d'un produit de construction**, de l'extraction des matières premières ayant servi à le fabriquer jusqu'à sa fin de vie. Elle permet de calculer l'énergie grise des bâtiments et aide les professionnels à **concevoir des ouvrages en phase avec les enjeux du développement durable**.

Une démarche collective volontaire de filière portant sur trois produits phares

Afin d'attester la performance environnementale des produits bois rhônalpins, l'interprofession de la filière forêt bois a porté la réalisation de FDES pour les **ossatures, charpentes et bardages en bois de Rhône-Alpes**.

Un groupe de 16 entreprises représentatives de la filière régionale a fourni l'ensemble des données de processus, de la production (y compris la sylviculture) à la fin de vie du produit, en passant par sa transformation et sa vie en œuvre (consommations de matières, d'énergies, de ressources). Ce travail permet de bénéficier de **valeurs fiables quant à l'impact environnemental des produits bois rhônalpins**.



Dès aujourd'hui, la filière bois s'organise pour répondre aux enjeux de demain

Depuis le 1^{er} janvier 2014, pour communiquer sur les performances environnementales d'un produit de construction, il est obligatoire d'utiliser le format FDES (aussi appelée Déclaration environnementale de produit, DEP). Par ailleurs, la future réglementation thermique, Réglementation Bâtiment Responsable RBR 2020, pourrait prendre en compte l'énergie grise des matériaux et des bâtiments, et dépasser les objectifs de performance thermique pour proposer un véritable projet de **développement de bâtiments sobres en énergie et décarbonés**.

